

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 594

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12 BIS

À l'alinéa 13, substituer à la référence :

« I »

la référence :

« A ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.